

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77098

Objet

Cantines scolaires :

Fixation des tarifs.

DATE DE CONVOCATION

21 août 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 août 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 21
Nombre de votants 25

MS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 7. SEP. 1977
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
ART. 46 DU C. A. 14

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le vingt six août à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M TÉTARD,

Etaient présents : MM. MM.TÉTARD, DUFOUR, BUJARD, Me11e FOUCHÉ
MM. LIS, LACHAUD, BOUCHET, PAPEAU, VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON,
FABER, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET,
MM. PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS
MAURELLET par M. PELLETIER
BOUTET " M. DUFOUR
Absents : MM. NAULIN " M. LACHAUD
GUICHAOUA, BOISARD

M POUGET a été élu Secrétaire.

La Commission scolaire propose de procéder au relèvement du prix des cantines scolaires dont les derniers tarifs ont été fixés par délibération en date du 20 Août 1976, dans la limite fixée à 6,50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les propositions de la Commission Scolaire en date du 29 Juillet 1977,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 Août 1977,

D E C I D E :

- de porter le prix des repas aux cantines scolaires de :
 - 3,60 F à 3,80 F pour les écoles maternelles,
 - 4,20 F à 4,50 F pour les écoles primaires.

à compter de la rentrée de Septembre 1977.

./...

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et
an susdits

Ont signé au registre, Messieurs les membres
présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,


Guy TETARD.